

REGLEMENT ! Fin des inscriptions au challenge le 30 mars 2019 !

Inscription au challenge : sur le site www.challenge-vsh.com, ou sur place à la table VSH après chaque épreuve ! Toute inscription doit être obligatoirement accompagnée du paiement de 5€ Pour nos amis belges : sur le N° de cpt: IBAN: [BE36 0688 9472 3781](#) BIC: GKCCBEBB avec nom –prénom-date de naissance-club. Pour nos amis français : par virement sur le N° du challenge IBAN : FR76 1670 6050 6453 9458 0125 188 BIC : AGRIFRPP867 ou par chèque libellé au nom de M. Rodrigue MARTINEZ Président du V.D.S.H.

! Seule l'année naissance est de prise en compte ! Pas changement en cours d'année pour : **catégorie - club – distance**

Catégories Hommes et Dames

Distances maximum	Catégorie	Code	Année de naissance	Distances	Ccode	cod e	Année de naissance
5km	Minimes	Mi	2004 et 2005	illimitées	M1H	M1F	1979- 1970
15km	Cadets	CA	2002 et 2003	illimitées	M2H	M2F	1969 – 1960
25km	juniors	JU	2000 et 2001	illimitées	M3H	M3F	1959 - 1950
Illimitée	espoirs	ESP	1997 à 1999	illimitées	M4H	M4F	1949 - 1944
Illimitée	Séniors	SE	11980à 1996	illimitées	M5H	M5F	1943 et avant

Ar1. Le Challenge est ouvert à toute personne licenciée ou non, né(e) avant l'année 2005, tout inscrit court sous son entière responsabilité. Pour les mineurs d'âges sous la responsabilité des parents ou des tuteurs (signature obligatoire) et accepte les conditions **du présent règlement**. Pour participer au challenge, toute personne doit être inscrite et être en ordre de paiement. Elle doit obligatoirement présenter à chaque épreuve française une copie **d'un certificat médical de l'année en cours, daté, signé avec tampon du médecin** ou **d'une licence sportive** conforme à la réglementation FFA.

*** Tout autre certificat sera refusé ***

N-B: Sera en ordre pour toute l'année, tout challengeur ayant remis au bureau, une copie de son certificat médical conforme au challenge (voir modèle officiel sur le site) de l'année en cours, daté, signé avec tampon du médecin ou de sa licence sportive conforme à la réglementation FFA.

Ar2. Toute personne s'inscrivant en cours du Challenge se voit attribué ses points à partir de la course à laquelle il participe en tant que Challengeur.

Ar3. Tout challengeur en ordre paie le prix correspondant à la préinscription même le jour de l'épreuve avec un maximum de 5,00€. (Sauf Ar. 2- Ar.5)

Ar4. Pour être classé : Le challengeur doit participer à **6 épreuves belges et 6 françaises soit un total de : 12 épreuves de la même distance !**

Ar5. Est pris en considération dans le nombre de participation et pour le calcul des points, la distance ou le challengeur est inscrit (5 ou 10km) Sont pris en considération **uniquement** dans le nombre de participation avec **40 points bonus** les longues distances au-delà de **13km au prix fixé par l'organisateur.**

***Tombola des préinscrits:* la préinscription est obligatoire** auprès de l'organisation*

Ar6. A l'issue de chaque épreuve, le Challengeur en ordre se voit attribuer les points suivant:

$$1000 - \frac{(\text{place à l'arrivée} - 1) \times 1000}{\text{Nombre d'arrivée}} = \text{EX } 15 - \frac{1 \times 1000}{365} = 14000 = 38,33 \text{ soit } 38 \text{ Points obtenus : } 1000 - 76 = 962$$

Ar7. Ne sera pas classé(e): en cas d'absence de dossard, d'abandon ainsi que tout challengeur aidé par une tierce personne ou accompagné d'un animal.

Ar9. A partir de la **12^{ième}** course, un bonus de **40 points** est attribué par course effectuée et ajouté aux points des **12 meilleurs** résultats du classement général.

Classement final : en cas d'ex aequo, le nombre d'épreuves départagera les classé(e)s

Ar10. Récompense : Tous les classé(e)s sont récompensé(e)s par un repas gratuit et par un lot. A partir de la **14^{ième}, 16^{ième}, 18^{ième}**, etc., une prime évolutive est ajoutée à la valeur au lot de base.

* Un cadeau supplémentaire est attribué au classé(e) ayant participé à toutes les épreuves *

! Critères des récompenses petites distances : repas gratuit, **3^{ier}** H/D et **1^{er}** de chaque catégorie et lot unique pour les autres classé(e)s.

Ar11. Un classement général est affiché à chaque épreuve. **Tout litige** doit être signalé au plus vite sur le site du challenge dans ***Vos Questions par mail*** ou à un membre du bureau !

Ar12. Tout Challengeur pris en flagrant délit de tricherie lors d'une épreuve ou d'une tombola se verra exclure définitivement du Challenge sans récupération pécuniaire

Ar13. En cas d'absence à la remise des prix, une imputation de 5,00€ sera prélevée sur le lot du classé(e), le bureau se réserve le droit d'accepter ou non le motif invoqué par le classé(e)

Ar14. Annulation d'une épreuve en cours d'année : le bureau décidera de prendre en considération ou non l'épreuve. Sa décision est sans appel.

Ar15. En s'inscrivant au challenge VSH, toute personne accepte les conditions du présent règlement. ! Le bureau est en droit de refuser toute inscription sans motif préalable !